CAUDRY

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES ET DES SPORTS
URBANISME

ARRÊTÉ TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

TOURNOI FUTNET
LE SAMEDI 07 ET LE DIMANCHE 08 JUIN 2025

Arrêté n°175 - Mai 2025-ST

RP/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2211-1, L.2211-2 et L.2212-2, conférant au maire des pouvoirs de police administrative pour assurer la sécurité, la tranquillité et l'ordre public sur le territoire communal ;

Vu le décret n°86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police du Maire en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la demande de Monsieur Christophe GABET président de l'ES CAUDRY, concernant l'organisation du tournoi international de foot, et des activités annexes sur le terrain synthétique à 8 de foot Stade Louis SANDRAS, le samedi 07 juin 2025 et le dimanche 08 juin 2025.

ARRÊTE

Article 1 –En raison de l'organisation du tournoi international de foot au stade Louis Sandras. Monsieur Christophe GABET président de l'ES CAUDRY est autorisé à occuper le terrain synthétique à 8 le samedi 07 juin 2025 et le dimanche 08 juin 2025.

Article 2 – La signalisation sera mise en place par les Services Municipaux de la Ville de Caudry.

Article 3 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62 039 59 014 LILLE Cedex ou sur internet à l'adresse www.telerecours.fr ,dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 4 – Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caudry, le 14 mai 2025

VILLE DE CAUDRY (Nord) Services Techniques

Pour le Maire,

Le Conseiller Municipal Délégué

Marc DEVIENNE